

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE SERRES STE MARIE**

Séance du 05 mars 2020

Délibération n° 2020.03.05.03

Sur convocations adressées le vingt-cinq deux mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni le cinq mars deux mille vingt à la mairie de Serres-Sainte-Marie sous la présidence de Monsieur Gérard DUCOS, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	9	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Pascal DUFILH, 1er Adjoint, Jean-Luc COSTEMALE 2ème Adjoint, Pépita CAMPAGNE 3ème Adjointe, Jacques GUICHARD, Christophe LACOSTE, Nicole LAFITTE, José RODRIGUES, Christophe SANTIN

Procuration(s) :

Yves GONELLA a donné procuration à M. COSTEMALE Jean-Luc

Etai(en)t absent(s) :

Yves GONELLA

Date de la convocation
25 février 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Yves GONELLA

Date d'affichage
25 février 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

06 mars 2020

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Pascal DUFILH

et publication du
06 mars 2020

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire Gérard DUCOS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 05 mars 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	69 496,57
- un excédent reporté de :	160 215,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	229 712,35
- un déficit d'investissement de :	59 337,10
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	59 337,10

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	229 712,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	59 337,10
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	170 375,25
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	59 337,10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à SERRES-SAINTE-MARIE
 Le Maire Gérard DUCOS